



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 novembre 2022**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 12/09/2022, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET, Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET ; Pascale GOUILLOUX, Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusées :	Hervé GARBE, Maguy EMPEREUR
Pouvoirs :	Hervé GARBE à Isabelle GREDIS
Secrétaire de séance :	Mathilde FAVRE

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2022 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

En préambule Madame le Maire remercie les conseillers municipaux et les membre du CCAS pour leur aide et leur participation au repas offert aux aînés de la commune le 26 novembre dernier. Cette journée a été une pleine réussite et chacun des participants est reparti très satisfait de l'excellent repas servi par le traiteur de la commune Jean-Marc BURRET, et par l'animation de l'orchestre CRESCENDO et ses danseuses. La distribution des bons d'achat interviendra dans les prochains jours aux personnes qui ne souhaitent ou ne pouvaient pas venir assister au repas.

DECISIONS SIGNEES du Maire

DECISION 2022-192-182 : signée le 16/09/2022 avec IVICOM de 1.870,00 € HT soit 2.244,00 € TTC pour la fourniture d'un radar pédagogique.

DECISION 2022-192-183 : signée le 16/09/2022 avec SONEPAR de 444,37 € HT soit 533,24 € TTC pour l'achat de fournitures électriques pour la cuisine pédagogique.

DECISION 2022-192-184 : signée le 16/09/2022 avec OTIS Ascenseurs de 4.244,99 € HT soit 4.669,49 € TTC pour la réparation de l'ascenseur des Pragnères - COMPTE DE GESTION SEMCODA

DECISION 2022-192-185 : signée le 15/09/2022 avec CDG 01 de 2.250,00 € pour la mission d'assistance juridique - Organisation gestion et animation de l'accueil de loisirs sur la commune.

DECISION 2022-192-186 : signée le 19/09/2022 avec GRDF de 385,14 € HT soit 462,17 € TTC pour la convention de desserte pour l'alimentation en gaz naturel - ilot Recordon des bâtiments.

DECISION 2022-192-187 : signée le 19/09/2022 avec WESCO de 1.42,36 € HT soit 1.250,83 € TTC pour l'achat de mobilier pour la classe ULIS (canapé 4 places + table).

DECISION 2022-192-188 : signée le 19/09/2022 avec MANUTAN de 688,35 € HT soit 826,02 € TTC pour l'achat de matériel pour la classe ULIS (3 colonnes hautes à bac).

DECISION 2022-192-189 : signée le 19/09/2022 avec WESCO de 87,42 € HT soit 104,90 € TTC pour la fourniture de 3 poubelles à couches pour l'école maternelle.

DECISION 2022-192-190 : signée le 22/09/2022 avec EDITIONS EVENEMENTS & TENDANCES de 2.532,72 € HT soit 2.974,16 € TTC pour la fourniture d'objets à remettre pour les mariages, naissances et arrivées sur la commune.

DECISION 2022-192-191 : signée le 23/09/2022 avec DEVELAY de 507,90 € HT soit 609,48 € TTC pour la fourniture de matériel périscolaire pour la salle sensorielle.

DECISION 2022-192-192 : signée le 26/09/2022 avec DIFCO de 736,65 € HT soit 883,98 € TTC pour la fourniture de produits d'entretien pour la cantine.

DECISION 2022-192-193 : signée le 26/09/2022 avec DIFCO de 544,00 € HT soit 652,80 € TTC pour la fourniture de produits d'entretien pour l'école primaire.

DECISION 2022-192-194 : signée le 26/09/2022 avec BM ELECTRICITE de 181,50 € HT soit 217,80 € TTC pour le remplacement du sabot de sol de la porte sectionnelle des services techniques.

DECISION 2022-192-195 : signée le 27/09/2022 avec PHM KFLD de 204,00 € HT soit 244,80 € TTC pour la fourniture de produit de traçage pour l'ensemble sportif.

DECISION 2022-192-196 : signée le 27/09/2022 avec ACTIVERGO de 403,00 € HT soit 483,60 € TTC pour la fourniture de 4 cale-dos multi-positions ergonomique pour la classe ULIS.

DECISION 2022-192-197 : signée le 28/09/2022 avec IMS SERVICES de 403,00 € HT soit 483,60 € TTC pour la fourniture d'un panneau photovoltaïque pour la réparation d'un radar pédagogique.

DECISION 2022-192-198 : signée le 07/10/2022 avec DORREGO Façades de 3.290,00 € HT soit 3.948,00 € TTC pour la réfection de l'enduit/local vers le cimetière.

DECISION 2022-192-199 : signée le 07/10/2022 avec DORREGO Façades de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC pour la réfection de l'enduit façade du bâtiment mairie côté ouest à côté de la boîte aux lettres.

DECISION 2022-192-200 : signée le 07/10/2022 avec DORREGO Façades de 2.600,00 € HT soit 3.120,00 € TTC pour la réfection de l'enduit arrière mairie côté est.